

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RODEREN  
SEANCE DU 18 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation : <b>10 mars 2021</b>	<b>Présents : Mmes et MM.</b> Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,	
Date d'affichage : <b>10 mars 2021</b>	Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Lucile ZUSSY, Régis MAITRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER, Eric HUMBERT.	
<b>Nombre de membres : 15</b>		
<b>En exercice : 15</b>		
<b>Suffrages exprimés : 15</b>	<b>Excusé(s) :</b>	<b>Procuration(s) :</b>
<b>Votes Pour : 15</b>	Mme Marion FUCHS,	Mme Fanny WEIGEL,
<b>Votes Contre : 0</b>	Jusqu'à 20h20	
<b>Abstentions : 0</b>		

**DEL20210318\_003**

Objet de la délibération : **Affectation du résultat 2020.**

A l'issue du vote du Compte Administratif 2020, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat 2020 qui comprend :

- un déficit d'investissement de 22 385,05 €
- un excédent de fonctionnement de 178 663,48 €

M. Éric SOENEN propose à l'assemblée de reporter le déficit d'investissement de 22 385,05 € à la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses, d'affecter un montant de 22 385,05 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 156 278,43 €, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats 2020 qui comprennent un déficit d'investissement de 22 385,05 € et un excédent de fonctionnement de 178 663,48 €**

**décide, à l'unanimité,**

- **d'affecter la somme de 22 385,05 € à la ligne budgétaire 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépenses ;**
- **d'affecter la somme de 22 385,05 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**
- **de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement soit 156 278,43 € à la ligne budgétaire 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget 2021.**

Roderen, le 22/03/2021  
Le Maire, Christophe KIPPELEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 23/03/2021  
et publication ou notification du 23/03/2021